



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

Bulletin d'information municipal • N° 12 • Décembre 2024



L'édito



Depuis quatre ans, les crises s'enchaînent : sanitaire, démocratique et institutionnelle, géopolitique, sociale et économique, financière, écologique et climatique...

Les élections européennes, suivies d'une dissolution de l'Assemblée Nationale et d'un scrutin législatif qui n'a pas dégagé de majorité absolue ont accentué les clivages et la confiance envers les institutions qui se sont fragilisées. Tout ceci amène une morosité, qui met en danger notre démocratie.

Aujourd'hui, notre pays a besoin de se rassembler, comme il a su si bien le faire à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Ces jeux ont été un succès populaire et sportif exceptionnel, salué comme tel dans le monde entier. L'aboutissement de la restauration de la cathédrale Notre Dame a été également un message tout aussi fort avec un hommage émouvant aux pompiers et à tous les bâtisseurs qui ont su assembler leurs talents pour relever cet immense défi. Quelle fierté et quel rayonnement pour la France !

Désormais, il appartient à nos dirigeants politiques de redonner de la cohésion à notre pays en pensant aux français et à la France. Nous avons besoin de stabilité et d'une politique responsable, centrée sur l'intérêt commun pour pouvoir avancer avec des lignes directrices.

En quittant ses fonctions de ministre de l'économie, Bruno Lemaire a lancé une offensive contre les collectivités locales, qu'il accuse d'être responsables de la dégradation du déficit de l'État. Mais non, les collectivités locales ne sont pas responsables de la dérive des finances publiques. Les communes sont obligées de respecter la règle d'or, c'est à dire d'avoir des budgets à l'équilibre. Elles n'empruntent que pour de l'investissement et c'est ces emprunts qui constituent la dette des collectivités.

Le projet de loi de finances 2025, avant la censure du gouvernement de Michel Barnier, prévoyait de faire participer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques. Il faudra, certes, que chacun participe à ce redressement car il est indispensable de remettre de l'ordre dans les comptes

publics. Toutefois, même si toutes les communes ne seront pas impactées au même niveau, elles subiront à plus ou moins brève échéance, les coupes budgétaires drastiques que l'État veut imposer à la Région et au Département. Ces deux collectivités viennent souvent en soutien des communes pour les travaux d'investissement. Qu'en sera-t-il également des aides de l'État ? Les communes pourront-elles continuer à investir ? Cela ne va-t-il pas impacter nos entreprises locales ?

Dans ce temps de doute où prévaut un sentiment d'incertitude nous gardons espoir et avons encore des projets pour notre commune :

Le début des travaux pour le parc photovoltaïque qui devraient commencer à l'automne 2025 ;

- L'aménagement du parking qui est prévu pour début mai ;
- La réfection de plusieurs routes communales en lien avec la Communautés de Communes ;
- L'étude de faisabilité pour la rénovation de la grange de Falavier ;
- L'étude pour la sécurisation des voies communales...

Au nom de toute l'équipe municipale et des agents, je vous souhaite à toutes et à tous de très belles fêtes de fin d'année. Que cette période soit synonyme de joie, de paix et de rassemblement.

Que 2025 soit une année de réussite et d'épanouissement pour chacun et chacune d'entre vous.

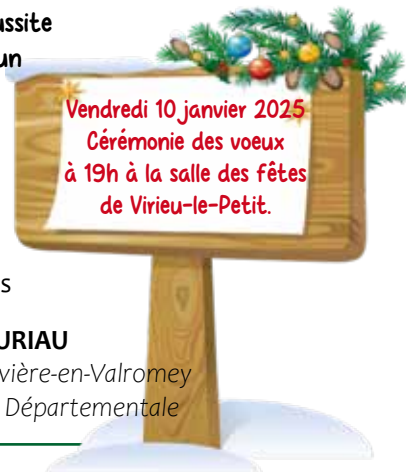
Continuons à avancer ensemble avec bienveillance et respect.



Bien à vous

Annie MEURIAU

Maire d'Arvière-en-Valromey
Conseillère Départementale



Création d'un parking

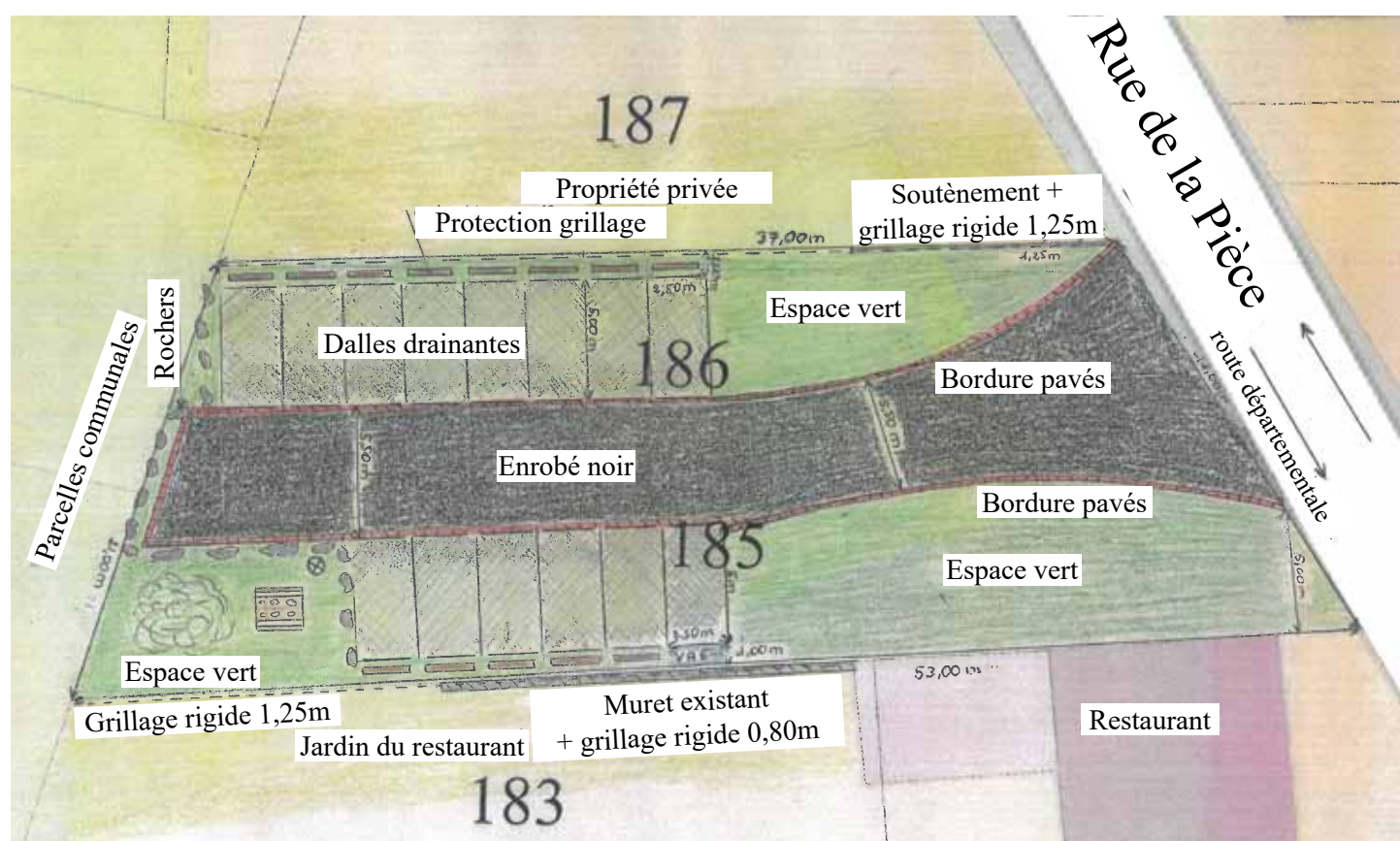
C'est l'entreprise AC Paysage qui a été retenue pour la mise en œuvre du parking situé à côté du restaurant à Virieu-le-Petit. Cet aménagement préconisé lors de l'élaboration de notre carte communale, aura une capacité de 14 places dont une équipée d'une borne de recharge électrique. Il permettra de stationner plus facilement aux abords de la mairie et du restaurant.

Pour le mener à bien, il nous a fallu affiner les besoins. Quels équipements? Quels travaux? Quels aménagements? Nous avons fait appel au CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et à l'ADIA (Agence Départementale et d'Ingénierie de l'Ain) pour une meilleure approche de ce projet. Dans le souci d'une démarche environnementale ce parking sera aménagé de manière

à ce que le revêtement des emplacements permette une bonne infiltration des eaux de pluie et nous conserverons un maximum d'espaces végétalisés.

Financièrement, nous devrions être aidés par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et par le Département au titre de la contractualisation.

En parallèle à ce projet et afin de proposer du covoiturage dans le cadre de son schéma mobilité, la communauté de communes de Bugéy-Sud met en place une aide financière pour encourager le covoiturage au quotidien sur le territoire en partenariat avec l'application BlaBlaCar Daily. Ce futur parking sera référencé comme point d'accueil.



Un gentilé pour la commune

Arviérois-Arviéroise, Arviérais-Arviéraise...

Voilà maintenant plus de 4 ans qu'Arvière-en-Valromey est née et il est temps de donner un gentilé à ses habitants. Tous les habitants sont donc invités à faire une proposition de nom pour choisir un gentilé.

Vous pouvez faire vos propositions de gentilé par courrier à déposer dans la boîte à idée de la mairie ou par mail (contact@arviere-en-valromey.fr) au plus tard le 31 mars 2025.

Parmi toutes les propositions que vous nous aurez fait parvenir, nous sélectionnerons entre 3 et 5 noms et le conseil municipal se prononcera ensuite sur le choix du gentilé par délibération et à la majorité.

Donnez libre cours à votre imagination et merci par avance de votre participation.



Visite de Madame Chantal MAUCHET Préfète de l'Ain

En juillet dernier, la commune a eu l'honneur de recevoir Madame la Préfète accompagnée du Sous-Préfet Yannick Scalzotto, du Sénateur Patrick Chaize et du Directeur Départemental des Territoires Vincent PATRIARCA pour évoquer le futur parc photovoltaïque des Lézines. Pour rappel, le projet de création d'un parc photovoltaïque prévu sur des terrains communaux de 6 ha transformés en décharge pour gravats et végétaux date de 2010. Ce projet photovoltaïque est compatible avec le SCoT de Bugey-Sud et la carte communale autorise son implantation. Toutes les études environnementales ont été réalisées et le permis de construire a été déposé par Irisolaris en octobre 2023 en Préfecture mais ce dossier peinait encore à voir le jour.

Depuis cette rencontre, les choses ont bien évolué puisque nous en sommes à l'enquête publique qui se déroule du 3 décembre 2024 au 6 janvier 2025 afin que la population consulte et s'interroge sur ce dossier.

Plusieurs sujets ont ensuite été abordés comme celui de l'impact paysager de l'implantation d'une antenne de téléphonie mobile au Grand Colombier dans le cadre du dispositif New Deal Mobile.

Cela a permis de mieux expliquer les enjeux environnementaux de ce site. Ceci a été pris en compte et depuis, plusieurs réunions ont eu lieu avec les services de la préfecture, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône Alpes) et l'opérateur Free. L'idée d'insérer l'antenne dans la croix n'a pas été retenue pour des raisons techniques mais aussi pour le fait qu'il aurait fallu la démonter pour la remplacer par une autre plus imposante et qui s'intégrait mal dans le paysage. Il reste encore du travail à faire pour rester en cohérence avec la protec-



tion environnementale de cette zone. L'opérateur a finalement accepté de travailler avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ain) pour une bonne intégration du local technique en lien avec l'aménagement du massif du Grand Colombier sur lequel le CAUE travaille déjà.

La suite de cet échange a porté sur les projets en cours dans la commune et le dialogue s'est instauré en toute simplicité avec ce représentant de l'État très à l'écoute. Madame la Préfète a souligné son intérêt pour les rencontres de terrain avec les élus du territoire pour échanger en proximité sur les problématiques et les projets locaux.

Parcelles forestières

Le Centre National de la Propriété Forestière est un établissement public créé pour promouvoir la gestion durable des forêts privées.

Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent gratuitement les propriétaires forestiers et peuvent les aider à mobiliser des aides pour valoriser leurs parcelles forestières :

- Aides du Département pour le reboisement, le complément de régénération naturelle et le dégagement de semis naturels en futaie irrégulière.
- Aides de la Région pour le reboisement d'un terrain nu ou à régénération naturelle insuffisante, le reboisement d'un peuplement de faible valeur et pour le reboisement par enrichissements en trouées d'une parcelle.
- Aides de l'État pour les peuplements scolytés, sinistrés, dépérissants et vulnérables au changement climatique ainsi que pour les peuplements pauvres ou d'exploitation difficile.

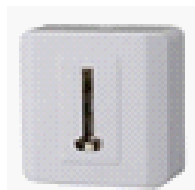
Vous pouvez vous faire assister, n'hésitez pas à contacter : Eric HELL, technicien forestier, secteur Bugey Auvergne-Rhône-Alpes 6 avenue du 133ème R.I. 01300 Belley - Tél. : 04 79 81 42 74 - 06 08 36 45 58 - Site internet : www.cnpf.fr



Fin du réseau cuivre

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre déployé par l'opérateur Orange a accompagné les Français dans leurs communications. Il a permis d'apporter aux foyers et aux entreprises françaises un accès au téléphone (on parle de RTC pour réseau téléphonique commuté), et un accès à l'internet haut débit (on parle d'ADSL) via une prise en forme de T.



Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer. Tous les utilisateurs, tant grand public, que collectivités ou entreprises, devront migrer du réseau de téléphonie fixe et d'Internet sur le réseau cuivre vers la fibre optique ou, dans certains cas, vers d'autres technologies pertinentes.

Avec le développement des usages, qui nécessitent des débits de plus en plus importants et grâce au Plan France Très Haut Débit porté par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs privés, la fibre devient aujourd'hui la nouvelle technologie fixe de référence.

Le réseau cuivre a atteint aujourd'hui ses limites en termes de débits. Il ne répond plus aux besoins des Français, qui souscrivent majoritairement à la fibre. Le nombre d'abonnements fibre a dépassé le nombre d'abonnement cuivre en 2022 selon l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (Arcep).

L'entretien de deux réseaux fixes en parallèle n'a pas de sens en termes économique et environnemental.

En conséquence, l'opérateur d'infrastructure propriétaire du réseau cuivre a annoncé fin 2019 sa volonté de fermer progressivement son réseau cuivre.

La fermeture du réseau cuivre (ADSL/VDSL/RTC) sera progressive, par lots de communes dont **la commune d'Arvière-en-Valromey**, avec la perspective d'une substitution totale, d'ici 2030, du réseau cuivre par la fibre optique principalement. **Le processus de fermeture du réseau cuivre comporte deux étapes pour ce qui nous concerne :**

- **En janvier 2026**, fermeture commerciale : les opérateurs commerciaux ne peuvent plus vous proposer de souscrire de nouvelles lignes cuivre.
- **En janvier 2028**, fermeture technique : les services s'arrêtent définitivement sur les lignes cuivre existantes.

Si vous n'avez pas déjà migré vers le réseau fibre actuellement déployé sur notre commune à 96 % vous êtes concernés, que vous soyez un particulier, un service public, une association, un professionnel ou une entreprise.

Afin de continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, Internet, TV, autres usages spécifiques...) sur ce réseau plus moderne, je vous invite, si cela n'est pas déjà fait, à vous rapprocher de votre opérateur télécom ou de tout autre opérateur télécom de votre choix. Sachez que vous pouvez choisir un abonnement ne concernant que la téléphonie fixe, il n'est en effet pas obligatoire de s'abonner à Internet et/ou à la télévision en ligne. Vous pouvez donc librement choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

La mairie pourra répondre à toutes vos interrogations et nous vous invitons également à la plus grande vigilance sur des démarchages commerciaux abusifs. Si vous avez connaissance de pratiques suspectes, n'hésitez pas à les signaler à la mairie.



Nouveaux arrivants sur la commune

Vous venez de vous installer sur la commune : nous vous souhaitons la bienvenue ! Nous vous invitons à vous présenter en mairie afin de vous faire connaître et ainsi pouvoir bénéficier de tous les renseignements utiles à votre quotidien (écoles, démarches administratives, inscription sur les listes électorales...) ou à votre pleine intégration (vie associative, manifestations communales...). Madame le Maire reste à votre entière disposition pour un rendez-vous à la mairie.



Nos écoles

A la rentrée de janvier, ce sont 51 élèves qui seront accueillis dans les 3 classes. Nous souhaitons la bienvenue à Yoni et Robin OMEYER-PERRIER qui intégreront l'école de Brénaz et l'école de Virieu-le-Petit.

Une journée contre le harcèlement scolaire

Le 7 novembre a eu lieu la journée nationale «Non au harcèlement scolaire», une journée de sensibilisation aux phénomènes de harcèlement dans le milieu scolaire. Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être. Pour l'occasion, tous étaient vêtus de vert et les élèves ont pu parler du harcèlement, savoir comment se comporter quand ils sont témoin ou encore connaître le numéro d'écoute et de signalement le 3018.



Dans le cadre du Territoire Educatif Rural, les enfants ont mis en œuvre une pièce de théâtre sur le thème de « l'égalité filles-garçons » pour lutter contre toutes formes de discriminations. Une restitution a eu lieu en présence des familles, de l'inspectrice de l'éducation nationale, de la principale du collège du Valromey et de la documentaliste.



La vie de notre commune en quelques photos...

«Balade contée sur la vie aventureuse de Calamity Jane fin août»



«Journée coupe de bois pour le refuge de la Grange d'en Haut»



**Commémoration de
l'armistice
du 11 novembre 1918**



La vie de notre commune en quelques photos...



Sébastien Steffen,
habitant d'Arvière-en-Valromey à
été demi-finaliste des championnats
de France des sculpteurs
à la tronçonneuse en août 2024



Le marché de
Noël du Service
d'Accueil
de Jour
à Odynéo



Repas des aînés et Noël des enfants.

Le samedi 4 décembre, les aînés de notre commune ont pu profiter d'une belle journée organisée par les élus. Un excellent repas a été servi par le restaurant Ô Saisons du Grand-Colombier. Des chants et la musique de Simone ont rythmé ce moment convivial et amical apprécié de tous.

Samedi 14 décembre, c'était au tour des enfants d'être conviés par la commune autour du Père Noël pour recevoir un cadeau et pour déguster des mandarines, des papillotes et des gâteaux. Une belle après-midi magique et pleine d'émotions.

Un grand merci à tous ceux qui ont participé à l'organisation de ces deux journées.



Les Sapeurs-Pompiers d'Artemare recrutent

Le Centre d'Incendie et de Secours d'Artemare est constitué de 23 sapeurs-pompiers volontaires, dont 8 femmes. En 2023, ils ont assuré 563 interventions. Bien que ces effectifs puissent paraître conséquents, il est nécessaire de recruter des sapeurs-pompiers volontaires. Si vous avez plus de 16 ans, que vous soyez un homme ou une femme, vous pouvez devenir sapeur-pompier volontaire. Nul besoin d'être un sportif de haut niveau.

« Les sapeurs-pompiers volontaires sont des personnes ordinaires, qui accomplissent des actes extraordinaires ».

Un engagement citoyen

Le volontariat est un engagement citoyen. Il est le socle de l'organisation des secours en France. Il permet d'assurer des interventions rapides et efficaces, partout et pour tous. Le sapeur-pompier volontaire participe, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, à l'ensemble des missions des services d'incendie et de secours. Il suffit d'être âgé de 16 à 55 ans et de vouloir s'engager au service des autres.

Les missions

Les sapeurs-pompiers s'engagent à porter secours et à protéger leurs concitoyens, chaque jour en fonction de leur disponibilité.

La principale mission des sapeurs-pompiers est le secours d'urgence aux personnes, qui représente 80% de leurs interventions. Ils assurent également les secours routiers, la lutte contre les incendies et interviennent lors des catastrophes naturelles ou encore au secours aux animaux. Ils partagent des valeurs de dévouement, rigueur, respect, esprit d'équipe...

Pour s'engager ou s'informer

Informations au centre de secours le plus proche de chez vous : le Centre d'Incendie et de Secours d'Artemare. Le Lieutenant Hervé GONNOT, adjoint au chef de centre du CIS Artemare, sera ravi d'échanger avec vous sur les modalités d'engagement.

Devenir sapeur-pompier volontaire

- ♥ vouloir s'engager au service des autres
- 50 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires
- ♥ être en bonne condition physique
- Sapeurs-pompier ne veut pas dire super athlète
- ♥ être âgé(e) de 16 à 55 ans

Ils ont « osé » franchir le pas !!

JULIE
« Je cherchais une mission utile qui puisse s'adapter à mon emploi du temps, entre activités professionnelle et familiale. »

LÉO
« J'ai toujours été attiré par les camions rouges, alors je me suis renseigné à la caserne de ma commune. Je fais maintenant partie d'une équipe et je me sens vraiment utile. »

CHRISTOPHE
« Je voulais m'engager dans une association près de chez moi ; l'esprit de cohésion et la convivialité m'ont tout de suite séduit. »

AMIR
« Je souhaitais rendre service et maintenant je porte secours ! Je ne pensais pas que cela me serait accessible après une formation. »

Être sapeur-pompier volontaire c'est

- intervenir principalement pour secourir des personnes
- bénéficier d'une formation adaptée aux missions
- partager des valeurs : dévouement, respect, altruisme, engagement, rigueur...
- obtenir une reconnaissance de l'engagement citoyen
- une protection sociale
- un engagement qui peut être indemnisé

www.sdso1.fr @sdso1ain #SDSO1 @sdso1_officiel SAPEURS-POMPIERS DE L'AIN Sdis

Centre d'Incendie et de Secours d'Artemare
3 chemin de Tornaival – 01510 ARTEMARE
Mail : artemare@sdiso1.fr - T : 04.37.62.13.76



Infos pratiques

MAISON FRANCE SERVICES BUGEY-SUD

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS



LOGEMENT MOBILITE

Demande de logement social, carte Riso mobilité, Inscription au Transport à la Demande...

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE

Inscription à France Travail, préparer sa demande de retraite, utiliser son CPF...

SANTÉ, PROTECTION SOCIALE

Aide administrative sur le site de la CPAM, demande de mutuelle, demande de carte vitale...

ÉTAT CIVIL ET FAMILLE

Pré-demande pour papiers d'identité, simulation et demande d'allocation (APL, RSA, AAH, Péc...)

JUSTICE

Demande d'aide juridictionnelle, orientation...

ESPACE NUMÉRIQUE

Pour réaliser vos démarches administratives...

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Venez dans votre France Services, à moins de 30 minutes de chez vous, pour une réponse individualisée et concrète. La Maison France Services Bugéy-Sud vous accompagne dans vos démarches administratives du quotidien, vous informe, vous conseille et vous oriente.



A moins de **30 minutes** de chez vous !

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

Belley (170, avenue Paul Chastel) :
 Lundi : 10h - 13h et 14h - 17h
 Mardi : 14h - 18h
 Mercredi : 9h - 12h et 14h - 17h
 Jeudi : 14h - 18h
 Vendredi : 10h - 14h

AVEC RENDEZ-VOUS

Virieu-le-Grand (Mairie) :
 Lundi : 14h-17h

Groslée-Saint-Benoit (Mairie de Saint-Benoit) :
 Mardi : 9h - 12h

Culoz-Béon (Mairie) :
 Mercredi : 9h - 12h

Champagne-en-Valromey (Maison de Pays) :
 Jeudi : 9h - 12h



 04 57 29 81 50 - mfs@cbugeysud.com

La Maison France Services BUGEY-SUD vous accompagne dans vos démarches administratives !

J'ai perdu ma carte vitale. Comment faire ?

Je vous aide à déclarer la perte et à demander le renouvellement de la carte.

Je dois refaire ma carte d'identité qui est périmée.

Je vais vous montrer comment faire une pré-demande sur l'ANIS.

Je souhaite préparer ma retraite mais je ne suis pas à l'aise avec le numérique.

Vous êtes au bon endroit. Je vais vous guider dans l'utilisation de la plateforme de l'assurance retraite.

Je souhaite déclarer mes revenus en ligne mais je ne sais pas comment faire...

Je vais vous expliquer et vous accompagner pour réaliser cette démarche sur www.impots.souf.fr

Les opérateurs partenaires



Espace numérique

Profitez de l'espace numérique en libre service à Belley aux horaires d'ouverture pour réaliser vos démarches administratives.

Les permanences des partenaires

Des partenaires interviennent dans le bureau confidentiel à Belley (conciliateur de justice, DGFIP, CMA, Point Conseil Budget, CAF, ADIL). La prise de rendez-vous auprès des partenaires se fait en ligne, par mail ou par téléphone.



Les indispensables

- Venez avec :**
- votre téléphone
 - votre adresse mail
 - vos mots de passe nécessaires à la connexion
 - vos identifiants France connect si le compte est déjà créé...

Plus d'informations sur www.cbugeysud.com
 mfs@cbugeysud.com - 04 57 29 81 50  

Infos pratiques



Pour trouver l'antenne la plus proche de chez vous, contactez-nous au :
04 74 45 51 70
 ou rendez-vous directement sur notre site internet :
www.adapa01.fr



NOS SERVICES D'AIDE À LA PERSONNE



Aide et soins à domicile



Portage de repas



Téléassistance



Aide aux proches aidants



Aide à la fonction d'employeur



Prévention



Alternatives au domicile



Transport accompagné



Vous aider POUR VOUS RENDRE LA VIE + SIMPLE

- Réduction ou crédit d'impôts possible selon l'article 199 du Code Général des Impôts, sous réserve de modifications de la législation.
- Divers moyens de paiement sont acceptés : chèque, virement, prélèvement automatique, carte bancaire, chèque emploi service universel (CESU), chèque Sortir +.
- L'ADAPA dispose d'une autorisation délivrée par le Conseil Départemental et de conventions avec les principaux organismes de retraite (CARSAT, MSA, etc.) et les principales mutuelles.



Centre de relation clients
 UN INTERLOCUTEUR DEDIE EN FONCTION DE VOTRE LIEU DE RESIDENCE.



Évaluation à domicile GRATUITE SANS ENGAGEMENT

Contactez notre équipe de professionnels et nous vous orientons vers le dispositif le plus adapté à vos besoins en lien avec notre réseau de partenaires présents dans tout le département de l'Ain.



adapa
 AIDER & ACCOMPAGNER À DOMICILE
 Siège social : 4 rue Tony Ferret
 BP 159 - 01004 Bourg-en-Bresse Cedex
 Site internet : www.adapa01.fr
 Email : adapa@adapa01.com

ADAPA est une association loi 1901 déclarée en juillet 1959, entreprise de l'économie sociale et solidaire. Autorisation du Conseil Départemental de l'Ain, arrêté du 28/01/2021.



Nos services D'AIDE À LA PERSONNE

- Aide et soins à domicile
- Prévention
- Alternatives aux domiciles
- Aide aux proches aidants
- Portage de repas
- Transport accompagné
- Objets connectés
- Aide à la fonction d'employeur

Infos pratiques



La communauté de communes Bugey-Sud finance vos covoits' quotidiens

Conducteurs, Conductrices
2€ en moyenne par trajet

Passagers, Passagères
Un max de trajets offerts



Comment bien démarrer avec BlaBlaCar Daily



1 Téléchargez BlaBlaCar Daily



2 Complétez votre profil

Renseignez vos trajets quotidiens et préparez-vous à faire le plein d'avantages.

Conducteurs, Conductrices
2€ en moyenne par trajet

Passagers, Passagères
Profitez d'un max de trajets offerts

Ne pas jeter sur la voie publique.

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

À l'initiative de professionnels, les CPTS sont composées de professionnels de santé (regroupés le cas échéant sous la forme d'une ou de plusieurs équipes de soins primaires), d'acteurs assurant des soins de premier et de second recours et d'acteurs médico-sociaux et sociaux.

En structurant leur organisation en CPTS, les professionnels et acteurs de santé pourront plus facilement se coordonner et répondre aux missions qui leurs sont confiées :

- Améliorer l'accès aux soins (notamment l'accès à un médecin traitant et l'accès aux soins non programmés)
- Organiser des parcours pluriprofessionnels autour du patient
- Développer des actions territoriales de prévention
- Améliorer la qualité et la pertinence des soins ;
- Accompagner les professionnels de santé sur le territoire.

Ainsi, une CPTS ne vise pas seulement à améliorer la réponse à la patientèle de chaque acteur, mais également à organiser la réponse à un besoin en santé sur un territoire selon une approche de responsabilité populationnelle.

Besoin d'un avis médical ?

- Contactez votre médecin traitant, si vous en avez un.
- Ayez le réflexe CPTS ! Si une consultation rapide vous semble nécessaire, si vous avez besoin de conseils, vous pouvez nous contacter au 06 59 74 32 82*.
- Vos professionnels de santé de proximité (infirmiers, pharmaciens...) peuvent vous orienter.
- En dehors des horaires de la CPTS, composez le 15.
- En cas d'urgence vitale, composez le 15.

*Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 18h, et le vendredi de 9h à 12h



Etat-civil

Naissances :

Ambre BOUSSON, 9 août - Brénaz
Léo ALLAMANDY, 3 novembre - Chavornay



Mariage :

Marc BRODIER et Chloé BLANC
20 juillet - Chavornay



Décès :

René COUTURIER, 29 juillet - Brénaz
Olivier SALVANT, 18 août - Virieu-le-Petit (Odynéo)
André PETIT-BLANC, 2 novembre - Chavornay



Rappel



Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit dans le département, conformément à la réglementation sur les brûlages. Les brûlages de déchets verts émettent de nombreux composés toxiques et sont une source importante de pollution de l'air atmosphérique qui peut nuire tant à la santé qu'à l'environnement. Ainsi, brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Des solutions alternatives existent : elles passent par la valorisation sur place, comme le paillage, le compostage et le broyage, ou bien par la gestion collective de ces déchets.

Toute infraction à l'arrêté ci-dessous expose les contrevenants à une sanction de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager la responsabilité du contrevenant pour nuisances olfactives.

Cette interdiction ne doit pas empêcher la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD).

Mairie : 04 79 87 62 61

Fax : 04 79 87 53 65

80 rue de la Pièce - Virieu-le-Petit
01260 ARVIÈRE-EN-VALROMEY

E-mail :

contact@arvriere-en-valromey.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9h-12h Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h

Jeudi : 13h-17h30 Vendredi : 9h-12h

Mme Annie MEURIAU,

Maire : 06 11 53 90 79

Réservation :

Cantine&Garderie : 06 75 31 36 85

periscolaire@arvriere-en-valromey.fr

locations de salles/Grange-d'en-Haut :

06 75 31 36 85

locations@arvriere-en-valromey.fr

Vous voulez des renseignements sur le prix des locations de salles de la commune, des renseignements administratifs, lire les comptes-rendus des conseils municipaux, ou télécharger le bulletin municipal, vous trouverez tout ceci sur le site internet de la commune

<https://arvriere-en-valromey.fr>



Brénaz • Chavornay • Lochieu • Virieu-le-Petit

A NOTER

Soirée Tartiflette
le samedi 22 février
à Virieu-le-petit
organisée par
les Conscrits.